

## SEPANSO

### Remarques sur le projet de défrichage de la commune de Marcheprime juin 2018

Le projet immobilier de Testemaure Nord sur la commune de Marcheprime va nécessiter l'abattage de 9,1 ha d'une forêt en exploitation, de pins encore jeunes. Le projet concernera des logements sociaux (35 %) mais surtout un lotissement pavillonnaire avec des maisons individuelles sur des terrains de plusieurs centaines de m<sup>2</sup>.

La commune de Marcheprime appartient au parc naturel régional des Landes de Gascogne et ce titre elle doit respecter certaines obligations en matière de protection du massif forestier que l'on ne doit pas considérer comme une réserve disponible pour l'urbanisation.

La métropole bordelaise terre d'immigration, manque de logements . Le prix de l'immobilier a considérablement augmenté depuis plusieurs années empêchant les ménages à revenu modeste de se loger . Avec la frénésie des lotissements pavillonnaires gourmands en surface , les terrains à bâtir proches de Bordeaux se font rares et donc très chers . La commune de Marcheprime peut donc pallier au manque de logements mais pas à n'importe quel prix pour l'environnement, sans être obligé d'abattre 9 ha de forêt .

On remarquera que le projet est éloigné du centre ville et en particulier du supermarché de 1800 m .On constate qu'aucune piste cyclable ne permet de le rejoindre. Le choix de cet emplacement va à l'encontre de la loi ALLUR qui demande le renforcement des centres villes qui permettent des déplacements doux , en particulier pour les ménages aux revenus modestes qui n'ont pas toujours les moyens d'avoir un véhicule . Une partie des habitants des logements sociaux du projet seront dans ce cas . Si le projet était maintenu malgré ce handicap , il faudrait le limiter à des logements sociaux garantis d'une bonne densité quitte à organiser des navettes sur le centre ville . D'ailleurs une prairie existe entre le lotissement pavillonnaire et la forêt, qui pourrait recevoir un habitat groupé .

Un nouvel ensemble pavillonnaire c'est à la construction un impact carbone considérable, un coût élevé pour la collectivité par la mise en place des VRD , le coût du fonctionnement (divers ramassages) entretien des VRD par la suite, des déplacements journaliers en voiture provoquant des émissions de GAS et des particules fines très dangereuses pour la santé par les véhicules diesel (80% de la consommation) alors que l'on supprime des arbres qui absorbent 25% du CO2 émis chaque jour

. Par ailleurs les compensations ne compenseront rien , ou par avant plusieurs décennies .

Alors que le pourcentage de CO2 est reparti à la hausse après avoir connu une stabilité on veut supprimer sur la Gironde , 9 ha de forêt ici , 60 ha à Avensan

La route départementale 1250 qui mène à Bordeaux , a 2 voies ,avec la traversée de 2 villages , est déjà très encombrée et la création d'une nouvelle cité dortoir ne va pas arranger les choses .

Du fait de la situation de l'immobilier dans la métropole bordelaise en particulier pour les ménages aux revenus modestes , on pourrait se limiter à construire des logements sociaux

moins gourmands en espace afin d'éviter la déforestation de 9,1 ha, en utilisant les dents creuses du centre du bourg et la prairie de Testemaure

Il faut arrêter l'artificialisation de notre patrimoine . En 2016 1100ha de terre NAF ont été artificialisées en grande partie pour la construction de maisons individuelles. Ces terres sont perdues à jamais pour l'exploitation agricole et forestière . Cette frénésie de construction nécessite une grande quantité de granulats ( 100 à 300 tonnes par maison) au point que la société qui exploite la carrière d'Avensan a demandé à l'extension de celle-ci sur 60 ha de bois et de zones humides, car compte tenu de la demande en Gronde , l'exploitation qui devait durer 25 ans arrive à son terme au bout de 15 ans . L'arbre est un régulateur du climat .Celui-ci se réchauffe de façon exponentielle avec les conséquences que l'on constate chaque jour un peu partout en France : des pluies exceptionnelles ravages nos villes entre autre et l'aboutissement de ce projet participera activement au réchauffement climatique.

Sepanso demande qu'un projet plus économe en consommation de terres NAF soit proposé car nous jugeons irrecevable les deux projets qui impactent fortement l'environnement et qui sont contraires à la charte du parc naturel régional des Landes de Gascogne et à la loi ALLUR..

Claude Boulier Sepanso 5 juin 2018